



Protégez votre vélo contre la casse & le vol avec notre **Garantie**

Sans la Garantie

- En cas de casse :
Payez 100% de la réparation
- En cas de vol :
Payez 100% du prix du vélo

Avec la Garantie

- En cas de casse :
Ne payez que 10% de la réparation
- En cas de vol :
Ne payez que 10% du prix du vélo

Gagnez en sérénité
Demandez la Garantie Casse & Vol

Pour plus de détails, veuillez vous référer aux conditions générales de la garantie casse & vol Tulip.

TOUT SAVOIR SUR LA GARANTIE CASSE & VOL

Une garantie qui vous couvre contre la casse et le vol
de votre vélo



Ce qui est garanti

- Toutes les casses accidentelles du vélo
- Le vol par agression / effraction
- Le vol du vélo attaché à un point fixe avec le cadenas fourni



Ce qui est exclu

- Les dégâts provoqués intentionnellement
- Les accessoires non fixes (pompe, compteur, sacoches, batterie ...)
- Les crevaisons et dégâts d'usure (ex : câble de frein cassé, rayures)
- Le non-respect des instructions du loueur



En cas de problème

- Déclaration sur l'honneur directement auprès du loueur
- Casse : Franchise de 10% de la réparation avec un minimum de 10€
- Vol : Franchise de 10% de la valeur du vélo

(Une déclaration auprès de la police devra être effectuée dans les 24h.)